

La rémunération des mandataires sociaux dans les sociétés civiles et commerciales

Description de la formation

Cette formation vous apporte les connaissances opérationnelles nécessaires pour traiter la rémunération des mandataires sociaux en paie. De la fixation réglementaire aux opérations de paie quotidiennes, vous maîtriserez les régimes sociaux (assimilé salarié vs TNS), les implications fiscales, le traitement du cumul mandat/contrat de travail et le paramétrage DSN.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les conditions légales de fixation et les organes compétents selon la forme sociale.
- Appliquer les régimes sociaux des mandataires assimilés salariés et TNS en paie.
- Gérer le cumul mandat social et contrat de travail (bulletins, ancienneté, DSN).
- Calculer et ventiler les indemnités de rupture en appliquant les seuils 2026.
- Paramétrer les mandataires en DSN et identifier les risques liés aux management packages.

Moyens pédagogiques et techniques

- **Modalité** : Formation réalisée en distanciel. Disposer d'une webcam, d'un micro et d'une connexion internet haut débit.
- **Méthode** : La formation se déroule entre théorie et application pratique. La formatrice partage des cas concrets, lance des discussions entre les stagiaires et accompagne les réalisations.
- **Support de formation** : Une synthèse de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Inscription & contact

Rubio Noémie: noemie@dokia.fr

Durée 1/2 jour (3.5 heures)

Nombre de participants Entre 2 (minimum) et 12 (maximum) participants.

Public visé

Collaborateur.rice ou associé.e d'un cabinet d'expertise comptable ou de conseil RH.

Prérequis

Connaissances de base en droit social.

Accessibilité

Accessible pour les personnes en situation de handicap et aménagement possible en fonction du type de handicap (prévenir avant le début de la formation).

Modalités et délais d'accès

- Vous répondrez à un questionnaire qui nous permettra de définir comment satisfaire au mieux vos besoins et attentes.
- Après signature de la convention, vous obtiendrez le détail du calendrier de formation.

Modalités de suivi et d'évaluation

- Des exercices sont proposés au cours de la formation dans un objectif d'autoévaluation du stagiaire
- Le stagiaire participera à une évaluation de clôture de la formation, via un QCM
- Une attestation de formation ainsi qu'un certificat de réalisation seront délivrés au stagiaire en fin de formation.

Formatrice

Caroline Mahe, Juriste en droit social, possède +15 années d'expérience en accompagnement RH et juridique, audit et formation. Caroline Mahe est titulaire d'un Master II - Droit droit sanitaire et social (Université Paris Panthéon-Assas).

Tarif de la formation

350 € HT - formation individuelle



CONTENU DE LA FORMATION

La rémunération des mandataires sociaux : du droit des sociétés à la paie opérationnelle

1. Conditions de fixation et contexte légal

- Le caractère facultatif de la rémunération du mandat
- Organe compétent selon la forme sociale (tableau SA, SAS, SARL, SCI, SCA)
- Nécessité d'une décision formelle (insuffisance d'une lettre d'engagement)
- **Rémunération excessive** : non-déductibilité, requalification en revenu distribué, impact paie

2. Le cumul mandat et contrat de travail

- **Conditions du cumul** : fonctions distinctes, subordination, antériorité
- **Suspension du contrat** : arrêt des bulletins, neutralisation de l'ancienneté, congés
- **Ventilation paie** : part salariée (bulletin) vs part mandat (document distinct)
- **Retour au contrat** : continuité d'ancienneté, reconstitution des bases

3. Régime social - Mandataires assimilés salariés

- **Dirigeants concernés** : PDG, DG, gérants minoritaires, présidents de SAS (art. L. 311-3 CSS)
- **Assiette** : tableau intégrer/exclure (rémunération, avantages en nature, honoraires, jetons)
- **Frais professionnels** : arrêté du 4 septembre 2025 - remboursement sur justificatifs uniquement
- **Contributions formation** : assiette 100 % sans abattement ni plafonnement

4. Régime social - Mandataires TNS

- Gérants majoritaires de SARL/Selarl, associés gérants de SCI à l'IS
- **Assiette L. 131-6 CSS** : revenu d'activité non salarié
- **Dividendes excédant 10 % du capital** : réintégration aux cotisations TNS
- **Cumul TNS et contrat de travail** : deux assiettes, risque de requalification

5. Régime fiscal et indemnités de rupture

- **Catégories d'imposition** : TS, art. 62 CGI, BNC, RCM – tableau pour le PAS
- **Ventilation de l'indemnité** : fractions exonérées IR / cotisations / CSG-CRDS
- Déclaration DSN des indemnités de rupture (bloc S21.G00.62, code 902)

5. Paramétrage DSN et management packages

- **Blocs DSN** : Individu, Contrat (code nature 80), Rémunération, CTP 863
- **Cumul mandat/contrat** : deux blocs Contrat distincts, cohérence des CTP
- **Jetons de présence** : 3 cas (PDG/DG, pur administrateur, forfait social 20 %)
- **Management packages** : stock-options, actions gratuites, BSPCE - moments d'intervention paie

Le programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité et des besoins exprimés par les participants